

CONGÉS DANS LA FONCTION PUBLIQUE

1 jour

TYPES DE CONGÉS, OUVERTURE DES DROITS, MODALITÉS D'ATTRIBUTION

PROGRAMME DE LA FORMATION

Ce programme est mis à jour en fonction des nouveautés notamment celles définies dans la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique et ses décrets d'application, du décret du 22 juillet 2022 relatif à la formation et à l'accompagnement personnalisé des agents publics et de la circulaire du 2 août 2023 relative à la mise en œuvre des critères liés aux centres des intérêts matériels et moraux (CIMM) pour la prise en compte des congés bonifiés dans les trois fonctions publiques et pour la mobilité des fonctionnaires de l'État dans les territoires d'outre-mer

CONGÉS ANNUELS

- › L'impact du temps partiel sur les congés annuels
- › Cas particuliers : agent n'ayant pas travaillé l'année complète, agent travaillant en cycle irrégulier...

› Quelle articulation avec les congés maladie ?

[Quiz sur la gestion des congés annuels](#)

CONGÉS BONIFIÉS

- › Principe et bénéficiaires
- › Conditions d'attribution
- › Focus sur la notion de "centre des intérêts moraux et matériels"

DONS DE JOURS

- › Les hypothèses du don de jours : agent public parent d'un enfant malade ou décédé, proche aidant, sapeur-pompier volontaire

RTT

- › Principe d'octroi des jours RTT
- › Décompte des jours RTT en cas d'absence (maladie, maternité...)

COMPTE ÉPARGNE-TEMPS (CET)

- › Bénéficiaires
- › Alimentation et utilisation du compte
- › Portabilité du CET en cas de mobilité : quelles modalités de gestion des droits à CET ?
- › Le bénéfice de plein droit des congés accumulés sur le compte épargne-temps

AUTORISATIONS D'ABSENCES SPÉCIALES

- › Visites médicales, gardes d'enfants...
- › Événements familiaux - Création du congé de deuil en cas de décès d'un enfant
- › Fonction publique élective et syndicale
- › Aménagement horaire pour les fonctionnaires allaitant leur enfant

CONGÉS POUR RAISONS FAMILIALES ET SOCIALES

- › Congé de présence parentale : modifications apportées par le décret du 25 août 2023 et du 02 février 2024
- › Congé de solidarité familiale
- › Congés liés à la naissance et à l'enfant : extension du congé paternité - Les évolutions issues des derniers textes
- › Mise en œuvre du congé de proche aidant
- › Congé parental : nouvelles modalités de gestion

[Quiz sur les congés pour raisons familiales](#)

CONGÉS POUR FORMATION

- › Le congé de formation professionnelle
- › Les nouvelles modalités d'utilisation du CPF dans la fonction publique
- › Le dispositif d'accompagnement personnalisé et le congé de transition professionnelle

OBJECTIFS

- Distinguer les différents congés applicables aux agents de la fonction publique.
- Gérer les congés des agents après validation des conditions d'ouverture de droits.
- Respecter les modalités d'attribution des congés selon le motif de l'absence.

LES PLUS DE CETTE FORMATION

- Un panorama complet des différents droits à congés des agents publics
- La possibilité de travailler sur ses propres dossiers pour bénéficier pleinement des apports de la formation

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Gestionnaires des congés, collaborateurs des services RH/personnel ou gestionnaires paie chargés de gérer les congés

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES, ENCADREMENT

Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
 Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
 Mise à disposition d'un support pédagogique et d'un accès personnel à des e-ressources en ligne à l'issue de la formation
 Consultants sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles

SUIVI ET ÉVALUATION

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation
 Évaluation à chaud et à froid

TARIFS

945 € HT - Réf : VRH-CGCL

Validité : 30 juin 2025

PROCHAINES SESSIONS

Formation à distance :
 le 7 novembre 2024

Paris Montparnasse ou à distance :
 le 7 novembre 2024
 le 21 janvier 2025
 le 14 mars 2025
 le 7 novembre 2025

Participant(e)

Mme M. Nom.....
Prénom.....
Fonction.....
E-mail
(obligatoire pour accéder à vos documents personnalisés, avant et après votre formation)
Tél. (ligne directe).....
Tél. mobile (pour infos de dernière minute).....

Merci de nous indiquer si nous devons prévoir des mesures à mettre en œuvre pour les personnes nécessitant des aménagements particuliers :
.....

Formation choisie

Titre.....
Référence.....
Dates.....
Lieu.....
Option proposée pour certaines formations : un accès e-ressources pendant un an, à un tarif très avantageux (remise de 40% sur le prix public).
Merci de préciser votre choix :

Formation + Accès e-ressources pendant un an * Formation seule

Tarif

Indiquez le tarif HT selon l'option choisie.....

Entreprise / Établissement

Raison sociale.....
Adresse.....
Code postal | | | | | Ville.....
Téléphone..... Fax.....
N° d'identification (TVA intracommunautaire).....
Code APE / NAF..... N° Siret | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Responsable de l'inscription

Mme M. Nom..... Prénom.....
Service/Fonction.....
Tél. (ligne directe)..... E-mail.....

Facturation/Règlement

FACTURE À ADRESSER À L'ENTREPRISE / L'ÉTABLISSEMENT :

À l'attention de Mme M.
Nom.....
Prénom.....
Service/Fonction.....
E-mail.....
Libellé de la facture.....

Si la facture est à adresser à l'entreprise mais à une autre adresse ou un autre service, merci de préciser.....

Un numéro de bon de commande interne à votre entreprise doit-il apparaître sur la facture ?

OUI NON

Si OUI, numéro :

GERESO se réserve le droit de facturer une pénalité forfaitaire si le client n'a pas transmis son bon de commande avant le début de la formation

Prise en charge (si parcours certifiant) :

CPF Entreprise OPCO

FACTURE À ADRESSER À L'OPCO :

Nom de l'OPCO.....
Numéro de prise en charge.....
Adresse de votre OPCO.....
Code postal | | | | | Ville.....

Si GERESO n'a pas reçu l'accord de prise en charge de l'OPCO le dernier jour de la formation, le client sera facturé de l'intégralité du prix de la formation.

Fait à :

Le :

Signature et cachet de l'Entreprise / l'Établissement, précédés de la mention « bon pour accord » :

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées sur www.gereso.com/cgv/